

Montréal, le 5 janvier 2017

**Par courriel et par dépôt électronique**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande visant l'adoption de 5 normes de fiabilité**  
**Dossier de la Régie : R-3997-2016**

---

Maître Tremblay,

Le 22 décembre 2016, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant l'adoption de 5 normes de fiabilité. Pour trois de ces normes, le Coordonnateur demande que leur date d'entrée en vigueur soit le 2 avril 2017.

La Régie publie l'avis ci-joint sur son site internet ce jour. Elle demande au Coordonnateur d'afficher cet avis sur son site internet **au plus tard le 6 janvier 2017** et de le transmettre **le même jour** aux entités inscrites au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* ainsi que de l'informer des moyens pris pour les en aviser.

Veuillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.